

Dans le Val-d'Oise, l'une des plus grandes décharges sauvages d'Ile-de-France va pouvoir disparaître

Une solution semble enfin avoir été trouvée pour nettoyer ce site, où seraient amoncelées 6000 tonnes de détrit. Des terres de remblai les remplaceront.

Des montagnes de détrit en tout genre qui s'étendent le long du chemin, ou en plein champ. Il y en aurait plus de 6000 tonnes amoncelées sur trois hectares à cheval sur les communes de Boissy-l'Aillerie et Puisseux-Pontoise. Apparue en seulement cinq mois entre fin 2017 et mai 2018, cette décharge sauvage est actuellement l'une des plus impressionnantes de l'Ile-de-France. Mais cette vision cauchemardesque ne devrait plus être qu'un souvenir d'ici à trois ans. Et cela sans que la collectivité n'ait à dépenser un centime.

C'est en tout cas la promesse des accords conclus entre la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la communauté de communes Vexin centre et l'entreprise ECT. Cette dernière est spécialisée dans la réutilisation des terres excavées lors de chantiers du BTP. C'est avec la prise en charge de cette matière à évacuer que la société financera le nettoyage du site.

LIRE AUSSI > Yvelines : la plaine de Triel enfin débarrassée de la « mer de déchets »

« Je pense que cette opération pourrait inspirer d'autres collectivités confrontées au même problème », se félicite le président (PS) de l'agglomération Jean-Paul Jeandon. « C'était la seule solution », estime de son côté Michel Guiard, le maire (SE) de Boissy-l'Aillerie à la tête de la communauté de communes Vexin centre. « C'est une bonne solution à un problème qui ne

devrait cependant pas exister », ajoute Thierry Thomassin, maire (SE) de Puiseux-Pontoise. Pour rayer cette décharge à ciel ouvert de la carte, il aurait fallu trouver plusieurs millions d'euros de financement.

« Il faudra plusieurs mois pour évacuer les détritrus »

Un défi financier qui ne fait pas peur à l'entreprise ECT. La société francilienne compte déjà à son actif quelques réalisations remarquables. A partir de terres inertes, elle a façonné un stade dédié au trial et VTT à Epône (Yvelines), créé un arboretum à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), ou participé à l'installation d'une centrale photovoltaïque à Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne). « Nous traitons quinze millions de tonnes de terre par an », indique Guillaume Pasquier, directeur du développement du groupe.

Mais Puiseux-Pontoise représente un défi un peu hors norme pour ECT. Car avant de remodeler, il va falloir nettoyer ce site entièrement recouvert de déchets en quantité pharaonique. « C'est un chantier colossal », souffle Claire Didier, directrice de projets. Il faudra plusieurs mois pour évacuer ces détritrus qui proviennent d'industries comme des poubelles de particuliers. Au milieu des amoncellements, on trouve même de l'amiante.

Valoriser ce qui peut l'être et enfouir le reste

C'est lors d'une occupation illégale du terrain qu'est née cette décharge sauvage géante. Les 300 personnes qui avaient investi les terrains agricoles seront expulsées en mai 2018, mais quelques mois auront suffi à créer des amoncellements. La situation n'a ensuite fait que se dégrader, un dépôt sauvage en appelant un autre.

La mission confiée à ECT consistera dans un premier temps à trier sur place « pour identifier ce qui peut être orienté vers des filières de valorisation et enfouir le reste dans des centres de stockage agréés », détaille Claire Didier. Pour financer ce grand ménage, l'entreprise vend ses services aux acteurs du BTP qui ont besoin de creuser. Et donc d'évacuer des terres inertes. Le coût du nettoyage s'annonçant exorbitant, il va falloir accueillir beaucoup de terre. Le site de Puiseux-Pontoise va donc devenir plus vallonné qu'il ne l'est actuellement. « Mais nous garantissons une bonne intégration paysagère du projet », promet ECT.

Les terres seront à nouveau cultivables

Un nouvel espace naturel, boisé en partie, sera recréé, essentiellement sur les parcelles se trouvant à Puiseux-Pontoise et dont le propriétaire n'est autre que l'agglomération de Cergy-Pontoise. Mais 70 % du site se trouve sur la commune de Boissy-l'Aillerie et appartient à un agriculteur. Lequel n'aurait évidemment jamais pu financer une évacuation des déchets. « Ni la commune, ni l'intercommunalité ne peuvent non plus assurer un tel coût, souligne le maire Michel Guiard. Nous travaillons depuis un an et demi avec la préfecture du Val-d'Oise sur cette solution avec ECT. »

LIRE AUSSI > Val-d'Oise : toujours plus grande, la décharge sauvage risque de polluer un bassin de rétention

À terme, les terres de Boissy-l'Aillerie seront à nouveau cultivables. « Parmi toutes les terres inertes que nous recevons, nous sélectionnons celles qui ont la meilleure qualité, détaille la directrice de projet. Nous la mélangeons avec du compost pour la couche superficielle. » La société spécialiste de ce genre de réalisation l'assure. « Il y a une activité microbiologique intense qui reprend en quelques mois, globalement cela pousse très bien et on obtient quelque chose d'agréable à l'œil en quelques années. »

Début du chantier en 2022

Mais avant que la nature ne reprenne ses droits, des camions viendront décharger des terres inertes durant environ deux ans. « Nous pensons en récupérer beaucoup des chantiers de l'agglomération de Cergy-Pontoise, prévoit Guillaume Pasquier. Le but c'est que ces terres ne voyagent pas trop longtemps, c'est beaucoup plus vertueux écologiquement. »

Le remblaiement ne commencera cependant pas avant le courant de l'année 2022. Pour le moment, ECT est en train d'affiner les derniers éléments du projet avant de demander un permis d'aménager et de faire un dossier d'autorisation environnementale au printemps. « Nous espérons obtenir les autorisations à la fin de l'année », annonce la société.



L'entreprise ECT avait utilisé un drone en 2019 pour cartographier les déchets répartis sur trois hectares, à cheval sur Boissy-l'Aillerie et Puiseux-Pontoise.

L'entreprise ECT avait utilisé un drone en 2019 pour cartographier les déchets répartis sur trois hectares, à cheval sur Boissy-l'Aillerie et Puiseux-Pontoise.

Timelapse and go/ECT

par Marie Persidat

Parution : Continue

Diffusion : 93 362 617 visites (France) - ©

OJD Internet déc. 2020



Tous droits réservés leparisien.fr 2021

5a7697e58910120500ea0b51ce0351e16af3dd23

0275a807c18bbf